

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

**Meilleurs vœux
pour 2009 !**

**29 janvier,
Grève et Manifestations
interprofessionnelles**
Cgt, Cfdt, Fo, Fsu,
Insa, Cftc, Cgc, Solidaires

Sommaire :

AGE 2

- Le Snes largement majoritaire

AGE 3

- Droit à mutation, paritarisme
- Ctpa du 12 janvier

AGES 4 À 10

- Élections internes,
professions de foi et listes

AGE 11

- Avancement d'échelon
- Note administrative
- Accès au corps des agrégés

AGE 12

- Élections internes et
bulletin de vote

**Défendons le droit à
mutation et le paritarisme**
Signez, faites signer
la pétition unitaire,
dans votre établissement
ou sur le site du Snes

Tous ensemble, en Grève le 29 janvier !

Si l'on en croit les vœux présidentiels, la Fonction Publique n'aurait que des problèmes de gestion, pas de problèmes de moyens ni de postes ! En guise de dialogue, une réponse « musclée » aux mobilisations qui se sont invitées à ces vœux.

Mais ni ces « réponses », ni la campagne - « on peut faire beaucoup mieux avec bien moins de moyens » - menée dans les media ne masquent l'importance des **difficultés que le gouvernement rencontre** pour appliquer une politique qui supprime les postes par dizaines de milliers quand le chômage monte en flèche, démantèle la Fonction Publique et les Services Publics alors qu'il peut trouver 42 milliards d'euros pour recapitaliser les banques, asphyxie le système éducatif quand le contexte de crise rend la question de l'avenir des jeunes plus cruciale que jamais.

Le report de la réforme des lycées est un succès très important. Il est le résultat de **nos mobilisations**, de la montée en puissance du **mouvement lycéen**, de la **mobilisation des parents**, du **soutien de l'opinion publique**. Mais ne nous y trompons pas, même après un tel échec, **le gouvernement ne renonce pas à sa politique**.

Ces puissantes mobilisations pour défendre l'École, le mouvement d'opinion qui se construit autour du rôle et des valeurs de la Fonction Publique et des Services Publics, ouvrent la perspective d'un **mouvement social de grande ampleur**.

Le mouvement syndical a un rôle essentiel à jouer pour le construire, pour fédérer les mobilisations qui se développent dans l'Éducation Nationale, la Fonction Publique et le secteur privé, contre la précarisation de l'emploi, pour le pouvoir d'achat, les retraites, la protection sociale, les services publics...

Le 29 janvier peut-être la 1^{ère} étape de cette construction.

Notre profession doit y être massivement présente, avec les fonctionnaires, les salariés du public et du privé.

Jeudi 29 janvier, Journée Nationale Interprofessionnelle de Grève et de Manifestations

Exigeons une autre politique pour le Service Public d'Éducation, une autre réforme des lycées, l'annulation des suppressions de postes, le rétablissement des suppressions de l'an dernier, l'ouverture de négociations pour la revalorisation de notre métier.

Exigeons une autre politique pour la Fonction Publique et les Services Publics.

Dans chaque établissement, **réunissons-nous en Assemblée Générale**, préparons le succès de cette grande journée de grève.

Les Dgh vont être connues. Faisons le bilan des classes et postes supprimés, de ceux qu'il faut créer. **Multiplions avec les parents les initiatives au niveau local, en direction de l'IA, du rectorat, des élus, des media.**

En lycée, poursuivons notre campagne en direction des parents et de l'opinion. Exigeons un **débat de toute la profession**, par exemple sous forme de **demi-journées banalisées**. Mobilisons-nous pour la défense du paritarisme et du droit à mutation. **Signons, faisons signer massivement la pétition unitaire.**

B. DUFFOURG, le 14 janvier 2009

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Bureau - Montpellier CT

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

LE SNES LARGEMENT MAJORITAIRE

Avec 51,7% sur l'ensemble des CAPA - 4,5 fois plus de voix que la liste suivante - le Snes voit sa représentativité confirmée.

Alors que beaucoup, notamment du côté du ministère, misaient sur une baisse, la forte participation : 68,1%, en hausse de 2,7% (+ 3,1% au plan national) - renforce la représentativité du Snes et la légitimité de ses élus. C'est aussi un message sans ambiguïté adressé au gouvernement, qui montre l'engagement de notre profession pour défendre le paritarisme et le rôle de ses élus, et pour exiger une autre politique pour l'Éducation Nationale, ses personnels et la jeunesse de notre pays.

Avec 7 élus sur 9 à la Capa des agrégés où le Sgen perd un siège au profit du Snalc, 12 sur 19 à celle des certifiés, 2 sur 8 chez les Cpe, 1 sur 3 chez les Pegc et 4 sur 5 chez les Copsy, le nombre d'élus du Snes reste inchangé.

Sur l'ensemble des catégories le Snes obtient 4265 voix (+ 74) pour 8245 exprimés (+ 321) et, malgré un tassement de 1,2% (51,7% en 2008 pour 52,9% en 2005), reste largement majoritaire.

Le Se-Unsa (942 voix : 11,4%) perd 1,1%, le Snalc (600 voix : 7,3%) progresse de 0,3% et FO (455 voix : 5,5%) de 0,9%, le Sgen (571 voix : 6,9%) et Sud (517 voix : 6,3%) perdent 0,2%. Les autres listes obtiennent moins de 5% des voix : 4,8% pour le Sncl, 3,1% pour le Snetaa et 3% pour la Cgt qui progresse de 1%.

Dans la catégorie des certifiés, le Snetaa qui jusqu'ici ne présentait pas de liste, obtient 1% des voix ; situation semblable chez les agrégés, où le Sncl obtient 1,7%.

Les personnels non-titulaires étaient pour la première fois appelés à voter. Dans la CCP1 (enseignement, éducation, orientation) où il y avait 10 listes en présence, la participation a été plutôt faible (39,6%) : le Snes et les syndicats de la Fsu obtiennent 1 siège sur 3 avec 22,9% des voix. Dans la 2^{ème} CCP, (surveillance, accompagnement des élèves : 9 listes en présence) la participation a été plus forte (50,3%) ; le Snes et les syndicats de la Fsu obtiennent 40,4% des voix et 3 sièges sur 5.

Ces élections, en renforçant la représentativité du Snes et de la Fsu, qui obtient au plan national près de 220 000 voix (46,75%), nous donnent plus de force encore et de détermination pour

défendre notre profession, notre métier et le Service Public d'Éducation.

Merci à tous les collègues qui ont fait le choix de renforcer l'action du Snes et à tous les militants dont l'engagement a permis à nos listes d'obtenir ce très bon score.

B. DUFFOURG

RENFORCER LE SNES

Une nécessité pour notre profession, face à une politique gouvernementale qui met en danger le Service Public d'Éducation et menace notre métier, nos statuts, et nos carrières. Rappelons que pour pouvoir bénéficier dans votre prochaine déclaration de revenus de la déduction de 66% du montant de votre cotisation, celle-ci doit être enregistrée au S3 à une date antérieure au 1^{er} janvier 2009.

Capa 2008	Certifiés	Agrégés	Cpe	Cop	Pegc	Total
Inscrits	9603	2019	484	158	270	12534
Votants	6540	1283	425	141	204	8593
Participation	68,1% (+2,7%)	63,5% (+2,7%)	87,8% (+6,4%)	89,2% (+4,3%)	75,6% (+7,9%)	68,6% (+3,1%)
Exprimés	6287	1228	401	137	192	8245
SNES	3310 (+52)	703 (+54)	106 (+7)	93 (-13)	53 (-26)	4265 (+74)
FSU	52,6% (-1,7%)	57,2% (-1,1%)	26,4% (-1,1%)	67,9% (-3,7%)	27,6% (+2,4%)	51,7% (-1,2%)
Sièges	12 sur 19 (=)	7 sur 9 (=)	2 sur 8 (=)	4 sur 5 (=)	1 sur 3 (=)	26 sur 44 (=)
UNSA	699 (-17)	77 (+16)	101 (+17)	101 (+17)	65 (-64)	942 (-48)
%	11,1% (-0,8%)	6,3% (+0,8%)	25,2% (+1,9%)	25,2% (+1,9%)	33,9% (-7,2%)	11,4% (-1,1%)
Sièges	2 sur 19 (=)	0 sur 9 (=)	2 sur 8 (=)	2 sur 8 (=)	1 sur 3 (=)	5 sur 44 (=)
SGEN	447 (+18)	80 (-13)	80 (-13)	44 (+2)	44 (+2)	571 (+7)
%	7,1% (-0,1%)	6,5% (-1,8%)	6,5% (-1,8%)	32,1% (+3,7%)	32,1% (+3,7%)	6,9% (-0,2%)
Sièges	1 sur 19 (=)	0 sur 9 (-1)	0 sur 9 (-1)	1 sur 5 (=)	1 sur 5 (=)	2 sur 44 (-1)
SNALC	406 (+20)	194 (+27)	194 (+27)	194 (+27)	194 (+27)	600 (+47)
%	6,5% (+0,1%)	15,8% (+0,8%)	15,8% (+0,8%)	15,8% (+0,8%)	15,8% (+0,8%)	7,3% (+0,3%)
Sièges	1 sur 19 (=)	2 sur 9 (+1)	3 sur 44 (+1)			
SUD	455 (+9)	62 (-5)	62 (-5)	62 (-5)	62 (-5)	517 (+4)
%	7,2% (-0,2%)	5% (-1%)	5% (-1%)	5% (-1%)	5% (-1%)	6,3% (-0,2%)
Sièges	1 sur 19 (=)	0 sur 9	0 sur 9	0 sur 9	0 sur 9	1 sur 44 (=)
FO	389 (+73)	54 (+7)	54 (+7)	54 (+7)	54 (+7)	455 (+92)
%	6,2% (+0,9%)	4,4% (+0,2%)	4,4% (+0,2%)	4,4% (+0,2%)	4,4% (+0,2%)	5,5% (+0,9%)
Sièges	1 sur 19 (=)	0 sur 9 (=)	1 sur 44 (=)			
SNCL	309 (+2)	21	21	21	21	392 (-21)
%	4,9% (-0,2%)	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	4,8% (-0,5%)
Sièges	1 sur 19 (=)	0 sur 9	0 sur 9	0 sur 9	0 sur 9	2 sur 44 (=)
CGT	211 (+79)	37 (+9)	37 (+9)	37 (+9)	37 (+9)	248 (+88)
%	3,4% (+1,2%)	3% (+0,5%)	3% (+0,5%)	3% (+0,5%)	3% (+0,5%)	3% (+1%)
Sièges	0 sur 19 (=)	0 sur 9	0 sur 9	0 sur 9	0 sur 9	0 sur 43 (=)
SNETAA	61	194 (+17)	194 (+17)	194 (+17)	194 (+17)	255 (+78)
%	1%	48,4% (-0,8%)	48,4% (-0,8%)	48,4% (-0,8%)	48,4% (-0,8%)	3,1% (+0,9%)
Sièges	0 sur 19	4 sur 8 (=)	4 sur 44 (=)			

CCP	INSCRITS	VOTANTS	% votants	EXPRIMÉS	FSU		CFDT		SNALC		FO		UNSA		SUD		SNCL		CGT		CFTC		SNETAA	
					voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%
CCP1	624	247	39,6%	218	50	22,9%	13	6,0%	4	7,8%	9	4,1%	21	9,6%	12	5,5%	10	4,6%	19	8,7%	9	4,1%	71	32,6%
					1 siège																		2 sièges	
CCP2	3 053	1 535	50,3%	1 408	569	40,4%	87	6,2%	22	7,8%	130	9,2%	194	13,8%	134	9,5%	21	1,5%	207	14,7%			44	3,1%
					3 sièges								1 siège						1 siège					

DROIT À MUTATION, PARITARISME MOBILISONS-NOUS POUR LES DÉFENDRE

Le ministère avait donné le ton pour le mouvement inter-académique et indiqué clairement ses objectifs : s'attaquer au paritarisme, au droit à mutation, et restreindre le plus possible le rôle des élus du personnel.

Alors que la profession par sa participation massive aux élections professionnelles a montré son attachement au paritarisme, le rectorat de Montpellier semble vouloir appliquer avec zèle et empressement cette politique, en préparant pour le prochain mouvement intra-académique deux nouvelles dispositions particulièrement dangereuses :

- diffusion, avant la réunion des instances paritaires, des résultats du projet informatique de l'administration

- refus de donner aux élus du personnel les documents intermédiaires à partir desquels nous pouvions jusqu'à cette année, apporter de nombreuses améliorations au projet informatique de mouvement (plus de 30%

d'améliorations dans certaines disciplines). Ces mesures, que le ministère s'était engagé à retirer, ont pour but de limiter au maximum les possibilités pour les élus de vérifier les propositions d'affectation de l'administration et de veiller au respect des règles pour tous, du barème, de la transparence et de l'équité.

En effet le projet informatique comporte toujours des erreurs et des oublis, qui peuvent toucher des dizaines de collègues. Si le rectorat maintenait les dispositions en préparation, il deviendrait très difficile de les repérer et des les faire corriger.

Au-delà de ces corrections, nous obtenons chaque année de nombreuses améliorations du projet informatique, dont bénéficier des centaines de collègues : en l'absence de documents intermédiaires, il serait très difficile de réaliser puis de faire prendre en compte ces améliorations.

Enfin, il est fortement à craindre qu'une fois le projet informatique publié, les autorités rectorales soient tentées de ne pas le corriger, ou de ne le corriger qu'à minima.

Alors que les suppressions de postes vont lourdement peser sur la qualité du mouvement, par exemple par la suppression de nombreux postes de Tzr pour qui le rectorat envisage une « stabilisation » imposée, ces dispositions risqueraient de priver de mutation de nombreux collègues, et auraient de graves conséquences en termes de respect des barèmes, de transparence et d'équité.

L'ensemble des organisations syndicales appelle les collègues à se mobiliser et, dans un premier temps, à signer massivement la pétition unitaire pour exiger le retrait de ces dispositions.

Cette pétition, diffusée dans tous les établissements, peut aussi être signée sur notre site. Signez-la, faites-la signer !

B. DUFFOURG

CTPA DU 12 JANVIER + 100 = - 100 ?

La dotation académique est connue ... ou presque. 135 postes en plus pour une augmentation annoncée de 1483 élèves : 70 en collègue (12 dans l'Aude, 25 dans le Gard, 20 dans l'Hérault, 1 en Lozère, 12 dans les P. O.), 10 en lycée, 20 en Lp et les 35 autres répartis ultérieurement. 100 postes proviennent de la dotation ministérielle et 35 par redéploiement : suppressions de décharges pour missions académiques (collègues affectés à l'Iufm, à la Dafpen ...).

Une lecture un peu rapide pourrait laisser penser qu'après tout, ce n'est pas si mal, surtout en regard de la situation dans les autres académies. C'est d'ailleurs l'argument développé par le Recteur lors du Ctpa.

La réalité est loin d'être aussi idyllique. D'abord parce que le rectorat fait ses calculs entre constat de la rentrée précédente (les effectifs réels) et prévisions pour la rentrée suivante ; or le nombre d'élèves à la rentrée 2008 dépasse de 505 les prévisions, pour lesquels le rectorat continue à

« oublier » de donner les moyens correspondants. Pour maintenir les conditions d'enseignement, pourtant déjà bien mauvaises, il faut un nombre de postes correspondant à 1988 (1483 + 505) élèves, soit près de 140 postes.

Ensuite parce que cette dotation servira aussi pour les 2 établissements (Alès et Loupian) qui ouvrent leurs portes à la rentrée 2009 : le ministère ne donne pas de moyens correspondant à ces créations qui répondent pourtant à un besoin réel et traduisent la politique de constructions d'établissements mise en œuvre par la Région pour rattraper les retards de notre académie.

Enfin, au plan national, sur les 5500 suppressions de postes dans le second degré, plus de la moitié - 3000 - ne sont toujours pas réparties dans les académies. Le ministère, rendu prudent par l'importance des mobilisations des personnels, des parents et des lycéens, a choisi de faire porter ces suppressions sur les remplacements - c'est-à-dire de supprimer 3000 postes de Tzr -

ce qui est toujours moins visible que des suppressions nettes dans les collèges et les lycées. Avec pour conséquence des pressions accrues sur les collègues pour des remplacements façon « de Robien », et des recrutements massifs de contractuels pour assurer les remplacements, ce que fait le gouvernement dans toute la Fonction Publique. Le nombre de ces suppressions pour notre académie devrait largement dépasser la centaine.

Au final, le déficit de notre académie va encore se creuser, d'une centaine de postes au moins, provoquant une nouvelle dégradation de l'offre de formation, des conditions d'enseignement et des remplacements. Et malgré un discours officiel très volontariste qui reconnaît et déplore les retards de notre académie, ses taux de scolarisation inférieurs d'environ 4% à la moyenne nationale, toujours pas de moyens spécifiques pour y remédier.

H. FUMEL B. DUFFOURG

UNITÉ ET ACTION

ENSEMBLE, IMPOSONS UNE AUTRE POLITIQUE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Les mauvais coups contre le système éducatif et ses personnels se multiplient: suppressions massives de postes, coupes sombres dans les recrutements, réforme des lycées, menaces sur le bac et la voie technologique, réforme de l'IUFM et suppression de l'année de stage, dégradation des conditions d'enseignement et de service, atteintes aux carrières, à la hors-classe et gestion « au mérite individuel », remise en cause du droit à mutation, attaques contre nos statuts, contre le paritarisme ... Le 2nd degré est la cible privilégiée, mais les autres secteurs ne sont pas épargnés (personnels administratifs, scolarisation des 3 ans, Rased, IUT ...).

Contre le démantèlement de l'École et de la Fonction Publique

Au nom du dogme libéral de réduction des dépenses publiques, le gouvernement fait le choix idéologique de traiter la formation des jeunes comme une charge pour la société, dont il faudrait réduire le coût, et remet en cause le rôle même de l'École.

Ce démantèlement du Service Public d'Éducation s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de casse de la Fonction Publique et des Services Publics, et plus généralement de précarisation de l'emploi, de remise en cause des droits sociaux, du code du travail, de la protection sociale, des retraites.

Pour une autre politique pour le Service Public d'Éducation, ses personnels et la jeunesse de notre pays

Face à cette politique les conflits sociaux se multiplient, sur le pouvoir d'achat, dans le privé, dans la Fonction Publique et les Services Publics : La Poste, Météo-France, ONF, Insee ...

Les fortes mobilisations, l'an dernier et au 1^{er} trimestre dans le 2nd degré et dans l'Éducation Nationale, ont mis le gouvernement en difficulté. **Elles ont permis d'obtenir d'importants résultats** : prime d'installation pour les néo-titulaires, 3439 promotions de plus à la hors-classe en 2 ans, suspension du livre blanc qui devait s'appliquer à la rentrée, maintien de la voie technologique, augmentation du nombre d'heures du tronc commun en 2nde (27, 30, puis 31,5 heures) puis report de la réforme des lycées, un véritable échec politique pour le gouvernement !

Mais elles n'ont pas encore réussi à imposer qu'il renonce à sa politique dans l'Éducation Nationale où il maintient les suppressions de postes, poursuit ses attaques contre le paritarisme et n'a pas abandonné sa réforme des lycées dont le but est de « financer » les suppressions de postes, ni dans la Fonction Publique qui subit les effets dévastateurs de la RGPP.

Renforçons encore notre mobilisation, construisons un mouvement social

Nos mobilisations, la manifestation nationale du 19/10, les grèves du 7/10 et du 20/11, les actions engagées dans les écoles et sur la réforme des lycées rencontrent un **soutien de plus en plus important des parents d'élèves et d'une opinion publique** qui n'oublie pas le coût du paquet fiscal (15 milliards d'euros) et accepte de plus en plus mal qu'on supprime des dizaines de milliers de postes alors qu'on trouve en quelques jours 42 milliards d'euros pour recapitaliser des banques directement impliquées dans la crise financière.

Face à cette politique, le mouvement syndical doit assumer toutes ses responsabilités, **se rassembler, construire des mobilisations unitaires, massives et durables**.

C'est la voie que propose Unité et Action, celle du **rassemblement de toute la profession** pour la revalorisation de notre métier et de nos carrières, de **l'action unitaire au côté des parents, des mouvements étudiants et lycéens, pour imposer une autre politique pour le Service Public d'Éducation, ses personnels et la jeunesse de notre pays**.

Celle du rassemblement du mouvement syndical, de l'action unitaire pour faire de **l'avenir et des missions de la Fonction Publique et des Services Publics** un dossier essentiel du débat politique.

C'est la voie que la FSU doit proposer aux confédérations pour **construire un mouvement social interprofessionnel**, dont le 29 janvier peut être la 1^{ère} étape, apte à **peser efficacement sur les choix sociaux et économiques** qui modèlent l'avenir de notre société.

UNITÉ ET ACTION

CA du S3

Bernard DUFFOURG	Lycée Jules Guesde	Montpellier
Florence DENJEAN-DAGA	Lycée Dhuoda	Nîmes
Brigitte GELY	Collège F. Mitterand	Clapiers
Bertrand HUMEAU	Lycée Dhuoda	Nîmes
Raymond LABORIE	Lycée J. Monnet	Montpellier
Claude MATAN	Lycée E. Hemingway	Nîmes
Arnaud ROUSSEL	Collège V. Hugo	Sète
Claire POUS	Lycée Dhuoda	Nîmes
Marie Alice BELLIN	L.P. G. Guyemer	Uzès
Daniel BOULANGER	CIO Montpellier Est	Montpellier
Sarah FABERON (Tzr)	Collège Pic St Loup	St Clément de Rivière
Jean Pierre MELJAC	Retraité	Montpellier
Christophe QUITTET	Lycée J. Moulin	Béziers
Magali VINCENT	Collège I. Joliot Curie	Aigues-Mortes
Hervé FUMEL	Lycée Chaptal	Mende
Thierry JOUVE	Collège F. Desmons	St Génies de Malgoires
Elisabeth CASSOU-BARBIER	Lycée Joffre	Montpellier
Valodia TORREILLES	Retraité	Montpellier
Monique GAY	Lycée Joffre	Montpellier
Jean JOURNET	Retraité	Villeneuve Les Maguelonne
Françoise SUREDA	Lycée Joffre	Montpellier
Marc MOLINER	Lycée J. Lurçat	Perpignan
Elsa DUTHEIL	Collège J. Vilar	St Gilles
Stéphane AMOUROUX	Lycée E. Peytavin	Mende
Catherine BAILLY (Aed)	Collège Via Domitia	Poussan
Jean-Yves BARBIER	Retraité	Montpellier
Fabienne BARDY MEJEAN	Lycée J. Jaurès	St Clément de Rivière
Zahia BENSLIMANE	Lycée J.B. Dumas	Alès
Elsa BERNARDY (Tzr)	Collège R. Charles	Fabrègues
Daniele BEZIAT-GIRON	Lycée J. Durand	Castelnaudary
Emmanuel BOIS	Lycée Ch. Gide	Uzès
Sylvie BRESSON	Collège M. Pagnol	Montpellier
Michèle CAZES	Lycée J. Fil	Carcassonne
Anita CHABERT	CIO	Béziers
William CREPELLE	Lycée J. Jaurès	St Clément de Rivière
Hélène DAVIT	Collège J. Bène	Pézenas
Franck DECOMBAS (Tzr)	Lycée J. Mermoz	Montpellier
Dominique DELPORTE	Lycée Ch. Renouvier	Prades
Dominique DOUSTE LARRIEU	Lycée J. Fil	Carcassonne
Damien EGGER	Lycée P. Sabatier	Carcassonne
Jahangir FARAZMAND	Collège La Petite Camargue	Lansargues
Cathy FELTZ	Collège P. Fouche	Ille sur Têt
Muriel FORTE	Lycée J. Mermoz	Montpellier
Gérard GIRONELL	Lycée Arago	Perpignan
Mireille GUIBBERT	Lycée E. Peytavin	Mende
Cécile HERNANDEZ	Lycée J.B. Dumas	Alès
Jean-Pierre HERVET	Lycée J. Lurçat	Perpignan
Joël ILLES	Lycée E. Peytavin	Mende
Catherine KAWA	Collège Pic St Loup	St Clément de Rivière
Alexandre LASNEL	Collège La Nadière	Port la Nouvelle
Delphine LECUREUIL	Lycée Jules Guesde	Montpellier
Marie LEGAL	Collège R. Rolland	Nîmes
Sophie LELGOUARCH	Collège F. Desmons	St Génies de Malgoires
Françoise LUBAC	Lycée J. Moulin	Béziers
Maguelone MARC	Collège J. Ferry	Montagnac
Corinne MARC	Collège Diderot	Alès
Christian MAURAT	Collège Le Ribéral	Saint Estève
Olivier MONE	Lycée J. Lurçat	Perpignan
Françoise PELLAT	Collège Varsovie	Carcassonne
Vincent PERFETTINI	Lycée Daudet	Nîmes
Sandrine PERNIN (Ma-Cdi)	Lycée J. Monnet	Montpellier
Valérie RAMOND	LP Léon Blum	Perpignan
Gilbert SARTORE	Lycée P. Sabatier	Carcassonne
Florence THIEBAUT	Lycée Daudet	Nîmes
Boris THUBERT	Collège R. Rolland	Nîmes
Isabel TULUMELLO	Collège J. S. Pons	Perpignan

S2 AUDE

Michèle CAZES
Gilbert SARTORE
Dominique DOUSTE-LARRIEU
Alexandre LASNEL
Damien EGGER
Danièle BEZIAT-GIRON
Françoise PELLAT

Lycée Jules Fil, Carcassonne
Lycée Paul Sabatier, Carcassonne
Lycée Jules Fil, Carcassonne
Collège La Nadière, Port la Nouvelle
Lycée Paul Sabatier, Carcassonne
Lycée Jean Durand, Castelnaudary
Collège Varsovie, Carcassonne

S2 GARD

Bertrand HUMEAU
Marie LEGAL
Florence THIEBAUT
Boris THUBERT
Claire AZNAR
Maya AMER MOUSSA
Thierry JOUVE
Corinne MARC
Emmanuel BOIS
Cécile HERNANDEZ
Michel GRAND
Renée BOMMEL
Michel TAVERNIER
Laurence GAUTIER
Jérôme AMICEL
Elisabeth TRICOT
Thierry CALMET
Elisabeth JABOT
Grégory MOIRE
Sylvain DESTEFANI
Christel RIMBOUX
Elsa DUTHEIL
Monique JOURDAN
Solange SAINT LEGER

Lycée Dhuoda, Nîmes
Collège Romain Rolland Nîmes
Lycée Alphonse Daudet, Nîmes
Collège Romain Rolland, Nîmes
Collège Le Bosquet, Bagnols sur Cèze
Collège Condorcet, Nîmes
Collège F. Desmons, St Génies de Malgoires
Collège Diderot, Alès
Lycée Charles Gide, Uzès
Lycée J. B. Dumas, Alès
LP Gaston Darboux, Nîmes
Lycée G. de Gaulle-Anthonioz, Milhaud
Retraité, Nîmes
Lycée Ph. Lamour, Nîmes
Collège Diderot, Nîmes
Collège Lédignan
LP F. Mistral, Nîmes
Retraité, Nîmes
Collège Georges Ville, Pont St Esprit
Collège Diderot, Nîmes
Collège A. Coussens, St Ambroix
Collège Jean Vilar, St Gilles
Retraité, Nîmes
Retraité, Nîmes

S2 HÉRAULT

Elisabeth CASSOU-BARBIER
Arnaud ROUSSEL
Maguelone MARC
Raymond MARTIN
Jahangir FARAZMAND
Sarah FABERON
Cyril ORLANDINI
Delphine LECUREUIL
Stéphane AUDEBEAU
Elisa COLOMAR
Jean-Michel FERNANDEZ
Brigitte THEULIER
Cyril GARCIA
Christophe QUITTET
Aurore LASSALLE
Isabelle MALRIEU
Catherine CHEVALIER
Patrice BONEU
Sabine JOURDAN
Michel BRESSON
Colette PASTRE
Stéphane MONTAZEAUD

Lycée Joffre, Montpellier
Collège Victor Hugo, Sète
Collège Jules Ferry, Montagnac
Collège J. Bène, Pézenas
Collège La Petite Camargue, Lansargues
Collège Pic St Loup, St Clément de Rivière
Collège La Petite Camargue, Lansargues
Lycée J. Guesde, Montpellier
Lycée Joliot Curie, Sète
Collège Marie Curie, Pignan
Lycée Victor Hugo, Lunel
Collège René Cassin, Agde
Collège Etang de l'Or, Mauguio
Lycée J. Moulin, Béziers
Collège P. Emile Victor, Agde
Collège Maffre Bauge, Paulhan
Collège J. Moulin, Sète
Collège J. Perrin, Béziers
Collège Clémence Royer, Montpellier
Collège Le Béranger, Baillargues
Collège Paul Riquet, Béziers
Collège Georges Brassens, Lattes

S2 P.O

Marc MOLINER
Anne-Marie DELCAMP
Gérard GIRONELL
Isabel TULUMELLO
Catherine FELTZ
Valérie RAMOND
Christophe GEORGET
Stéphane MESTRES
Monique PALAU
Jean-Pierre HERVET
Jean-Marie PHILIBERT

Lycée J. Lurçat, Perpignan
Collège St Exupéry, Perpignan
Lycée F. Arago, Perpignan
Collège J. S. Pons, Perpignan
Collège P. Fouche, Ille/Têt
LP L. Blum, Perpignan
Collège St Exupéry, Perpignan
Lycée F. Arago, Perpignan
Collège P. Casals, Cabestany
Lycée J. Lurçat, Perpignan
Retraité, Perpignan

LISTE À L'INITIATIVE DE L'ECOLE EMANCIPÉE

FRAPPER VITE, FORT, MAINTENANT !

L

a casse du service public

Depuis l'élection de Sarkozy, Darcos a remplacé De Robien et poursuit en l'aggravant une politique libérale de régression et de casse de l'Education. La liste des dégâts effectués, de la maternelle à l'université, est déjà longue, tous les personnels les ont à l'esprit et ont crié leur refus lors de la grève du 20/11. Jouant habilement avec la demande sociale des parents, le ministre en détourne le sens et mène une guerre idéologique intense pour en finir avec un modèle social d'école républicaine issu de la Libération. Marchandisation, externalisation, diminution de moyens, privatisation rampante... bref "main basse sur l'école publique", avec en prime des propos insultants, provocateurs et un dialogue social inexistant. Avec la bénédiction anti-laïque du chanoine de Latran pour qui l'instituteur sera toujours inférieur au curé, le flicage de l'opinion des profs sur Internet (par une officine privée pour 220 000 euros !), les chiens policiers dans les classes.

Une autre conception de l'enseignement, des revendications claires :

A la cohérence et à la globalité des attaques libérales, au "toujours moins d'école et de service public", nous

devons opposer une autre conception globale de l'éducation : oui, l'égalité sociale exige des moyens pour l'éducation, ce qui implique le retrait des suppressions de postes, la restitution des heures enlevées au primaire comme au lycée avec la réforme de la seconde, (Demandons-en clairement le retrait au lieu de dire qu'elle est "inacceptable en l'état") le retour à la carte scolaire contre la ghettoïsation, l'amélioration des conditions de travail (basta des effectifs trop lourds), des augmentations uniformes du point d'indice pour nos salaires... Cela implique le maintien du recrutement des profs par concours pour éviter clientélisme et précarisation de toute la profession, induits par les projets actuels de mastérisation. Le budget de l'EN a baissé de 5,5% en euros constants. L'école doit redevenir une priorité nationale et délivrer des diplômes nationaux (bac).

Quelle stratégie syndicale?

Le rejet de journées de grève sans lendemain, à répétition tous les deux mois, comme nous l'avons vécu l'année dernière, est aujourd'hui patent dans les salles de profs : elles épuisent la combativité et ne provoquent que ricanements chez Sarkozy. Elles témoignent pourtant d'une colère réelle et peuvent freiner temporairement les ardeurs du ministre. L'échec des grèves minoritaires du mois

du juin 2008 et du 7 octobre montre toutefois leurs limites. Empêtré dans la signature prétendument offensive du protocole Darcos sur la réforme du lycée, le SNES n'a pas mis en œuvre son mandat de grève à la rentrée, remplacé par des "jeudis de l'éduc" inexistantes. Après la manifestation massive du 19 octobre, la direction de notre syndicat a beaucoup tergiversé avant d'appeler à la grève unitaire du 20 qui a été un succès. Il aurait fallu mettre en débat très vite la suite à donner à cette mobilisation, appeler à des AG de personnels de ville, de secteur, au niveau de la FSU, notre fédération. On en est resté à un mercredi AM en décembre et on renvoie à Janvier, au moment des DGH. Aujourd'hui, grâce à la mobilisation des parents dans les écoles, puis des lycéens, le gouvernement a dû reporter la réforme des lycées. Mais les autres attaques subsistent, il faut donc [continuer à construire un grand mouvement social de défense de l'Ecole publique](#). Le SNES doit y prendre toute sa place dès la rentrée de Janvier. Ne nous laissons pas ligoter par les tractations de sommet, appuyons-nous sur la mobilisation des personnels : la discussion collective, la prise en charge par les personnels eux-mêmes renforcent la conscience de la nécessité du TOUS ENSEMBLE pour gagner... sans attendre un hypothétique changement politique en 2012.

Pour un syndicat plus offensif, votez Ecole Emancipée.

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CA du S3

Catherine GOSSEZ, Lycée Clémenceau, Montpellier
Francis SCHROEDER, Lycée Diderot, Narbonne
Dominique BLANCH, Lycée Diderot, Narbonne
Gérard ALEXANDRE, Lycée Picasso, Perpignan
Bernard CANAL, Lycée Frédéric Bazille-Agropolis, Montpellier
Emilie DEFOLIE, Collège Victor Hugo, Narbonne
William VEY, Lycée P. de Coubertin, Font-Romeu
Catherine GARABEDIAN, Collège Las Cazes, Montpellier
Gilles BIRNBAUM Lycée Jean Lurçat, Perpignan
Viviane ALRIC, Collège les Aiguerelles, Montpellier
Philippe GONZALEZ, LP Charles Blanc, Perpignan
Agnès CACCIOLATI, Lycée Lacroix, Narbonne
Didier GUELDRY, Collège François Villon, St Gély du Fesc
Josette MONFORTE, Collège Jean Moulin, Perpignan
Mounir DINAR BAKIOUI, Collège Joseph Anglade, Lézignan
Hélène KINACH, Lycée Jean Mermoz, Montpellier
Brice DELPY, Lycée Clémenceau, Montpellier
Christelle ZERMANN, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
Pierre Yves DACHEUX, Lycée Mermoz, Montpellier
Michèle BOYER, Collège Pierre Mendès France, Jacou
Dominique RENAULT LE LOUEREC, Clg Las Cazes, Montpellier
Bruno GARDE, Collège la Nadière, Port La Nouvelle
Dominique ADIBA, Collège Jean Moulin, Perpignan
Joël PHILIPPE, Collège Croix d'Argent, Montpellier
Thérèse DINAR, Lycée Diderot, Narbonne
David HERMET, Collège Les Salins, Villeneuve les Maguelonne
Estèle LAME, Lycée Frédéric Bazille Agropolis, Montpellier
Stéphane GOUPIL, Lycée Picasso, Perpignan
Colette MOLLEX, retraitée, Montpellier
Gilbert NEGRE, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
Jean Louis DEPLANTES, Lycée Diderot, Narbonne
Jean VILA, Lycée Picasso, Perpignan
Pierre MOTTE, Collège Alain Savary, St Mathieu de Tréviérs
Isabelle DARTHOUT, Collège Las Cazes, Montpellier
Yves MAGER, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
Jean Claude CARCENAC, retraité, Montpellier
Monique BALENT, retraitée, Perpignan
Antoine RABADAN, retraité, Montpellier

S2 AUDE

Dominique BLANCH, Lycée Diderot, Narbonne
Francis SCHROEDER, Lycée Diderot, Narbonne
Emilie DEFOLIE, Collège Victor Hugo, Narbonne
Mounir DINAR BAKIOUI, Collège Joseph Anglade, Lézignan
Agnès CACCIOLATI, Lycée Lacroix, Narbonne
Bruno GARDE, Collège la Nadière, Port La Nouvelle
Jean Louis DEPLANTES, Lycée Diderot, Narbonne

S2 HÉRAULT

Catherine GOSSEZ, Lycée Clémenceau, Montpellier
Bernard CANAL, Lycée Frédéric Bazille-Agropolis, Montpellier
Catherine GARABEDIAN, Collège Las Cazes, Montpellier
Viviane ALRIC, Collège les Aiguerelles, Montpellier
Didier GUELDRY, Collège François Villon, St Gély du Fesc
Hélène KINACH, Lycée Jean Mermoz, Montpellier
Brice DELPY, Lycée Clémenceau, Montpellier
Pierre Yves DACHEUX, Lycée Mermoz, Montpellier
Michèle BOYER, Collège Pierre Mendès France, Jacou
Dominique RENAULT LE LOUEREC, Collège Las Cazes, Montpellier
Joël PHILIPPE, Collège Croix d'Argent, Montpellier
David HERMET, Collège Les Salins, Villeneuve les Maguelonne
Estèle LAME, Lycée Frédéric Bazille Agropolis, Montpellier
Colette MOLLEX, retraitée, Montpellier
Pierre MOTTE, Collège Alain Savary, St Mathieu de Tréviérs
Isabelle DARTHOUT, Collège Las Cazes, Montpellier
Jean Claude CARCENAC, retraité, Montpellier
Antoine RABADAN, retraité, Montpellier

S2 P.O.

Gérard ALEXANDRE, Lycée Picasso, Perpignan
William VEY, Lycée P. de Coubertin, Font-Romeu
Gilles BIRNBAUM Lycée Jean Lurçat, Perpignan
Philippe GONZALEZ, LP Charles Blanc, Perpignan
Josette MONFORTE, Collège Jean Moulin, Perpignan
Christelle ZERMANN, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
Dominique ADIBA, Collège Jean Moulin, Perpignan
Stéphane GOUPIL, Lycée Picasso, Perpignan
Gilbert NEGRE, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
Jean VILA, Lycée Picasso, Perpignan
Yves MAGER, Lycée Jean Lurçat, Perpignan

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

UNITÉ POUR LE RETRAIT DÉFINITIF DE LA RÉFORME DU LYCÉE ET LE RÉTABLISSEMENT DES POSTES SUPPRIMÉS

Le recul du Ministre et sa décision de reporter d'un an sa réforme du lycée « *pour ne pas mettre le feu aux poudres* » est **un important succès**. C'est le résultat de la mobilisation des enseignants avec leurs syndicats, notamment lors de la grève massive du 20 novembre avec 500 000 grévistes, des manifestations des lycéens et de leurs parents.

Ce recul est-il définitif ?

C'est toute la question.

X. Darcos a annoncé la reprise en janvier d'« *une large concertation avec les représentants des enseignants, des lycéens et des familles* ». Le ministre n'a toujours pas dit qu'il retirait son projet de réforme. Les 13500 suppressions de postes sont maintenues, ainsi que les réformes du primaire.

Les représentants de la FSU ont déclaré lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 17 décembre « *pour nous le recul obtenu par les luttes ne saurait se solder par le maintien à terme du lycée actuel* » et ont précisé « *nous sommes prêts au débat* », après avoir conclu ainsi le vœu déposé au CSE du 11 décembre : « *Les déclarations que doit faire le ministre le 16 décembre devraient être le point de départ de véritables concertations. Le CSE émet le vœu que le ministre renonce à l'application de son projet à la rentrée 2009 et entame de vraies consultations sur l'avenir du lycée.* »

Qu'est ce que cela veut dire ?

Dans les réunions du SNES, dans les AG, **les personnels en grève ont demandé l'abandon du projet Darcos de réforme du lycée, parce**

qu'ils veulent :

- l'abandon des diminutions d'horaires ;
- le rétablissement des postes supprimés en conséquence des « réformes », l'abaissement des effectifs par classe;
- le maintien du baccalauréat comme examen national terminal anonyme ;
- le maintien des séries et de la voie technologique ;
- le maintien des statuts nationaux, le maintien des décrets de 1950, du corps des CPE et COPsy ;
- le maintien des programmes et horaires nationaux, contre le socle commun au collège, contre l'autonomie des établissements, l'individualisation des parcours des élèves, pour la défense de l'enseignement spécialisé et professionnel adapté (ITEP, segpa...).

Peut-on discuter d'une « réforme ambitieuse du lycée » si le projet de « réforme » Darcos est maintenu et sert de base à la discussion ? Que peut-on « négocier » si les suppressions de postes sont maintenues ?

Le mandat du SNES ne peut pas être la discussion sur la base du projet du ministre.

Nous proposons que le mandat du SNES soit le retrait définitif de la réforme des lycées, le rétablissement des postes supprimés.

Le 11 juin le SNES a signé avec X. Darcos les « *16 points de convergence* » sur la réforme du lycée.

Le 9 octobre les responsables du SNES ont quitté les discussions avec le représentant du ministre. Cette décision a été le résultat d'une intense discussion dans tout le SNES. Nous nous en sommes félicités et nous sommes heureux d'y avoir contribué. Ce départ des représentants du SNES a débouché sur la grève du 20 novembre.

Le recul du gouvernement est un encouragement :

Pour les personnels du primaire à obtenir le retrait du soutien "individualisé" visant en réalité à supprimer les RASED, l'abandon définitif du projet de jardin d'éveil dans les maternelles, l'abrogation de la loi sur le SMA ;
Pour les personnels de LP, à obtenir l'abandon de la « réforme » des bacs pro en 3 ans au lieu de 4 ;
Pour les étudiants, à obtenir le maintien des IUT et l'abrogation de la LRU ;
Pour tous les salariés du public comme du privé, à exiger l'arrêt des suppressions de postes et d'emplois.

Si le ministre refuse d'entendre les personnels et les lycéens, la question de **la grève unie jusqu'au retrait de toutes les contre-réformes, du tous ensemble pour les revendications, avec tous les salariés, n'est elle pas posée ?**

Nous sommes persuadés que l'unité l'emportera. La réforme Darcos peut être retirée. Les syndiqués veulent que le SNES joue son rôle et réponde à leur attente. Pour y contribuer, **votez PRSI** pour des élus dans les instances de notre syndicat qui défendront cette orientation.

Contact :

benoit.christophe7@wanadoo.fr

PRSI**CA du S3**

Christophe BENOIT, lycée Henri IV, Béziers
Claudine GLEYZES, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
Thierry LOUIS, lycée Albert Camus, Nîmes
Audrey MARC, collège Croix d'Argent, Montpellier
Renaud OLIVIERI, lycée Georges Brassens, Bagnols
Isabelle GAUZENTE, lycée Jean Durand, Castelnaudary
Rémi ALMASOR, collège Gérard Philipe, Bagnols
Isabelle BALLEJOS, collège Via Domitia, Poussan
Hélène MAILLOT, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
Anne SCHÖENHALS, collège Gaston Doumergue, Sommières
Marie-Claude CAPDEVILLE, collège Saint-Exupéry, Bram
Karine HUMBERT, collège Le Redounet, Uzès
Pierre CROS, Lycée Lacroix, Narbonne
Cheikh LATRACHE, CIO Celleneuve, Montpellier
Christine DELPOUS, collège René Cassin, Agde
Laurent BERNARD, collège Paul Bert, Capestang
Cyril DARNIGE, collège La Dullague, Béziers
Dominique GUILLOU, lycée Clémenceau, Montpellier
Fanny FROMENTAL, lycée Philippe Lamour, Nîmes
Elian BELLANTE, collège Gérard Philipe, Bagnols
Catherine LOISON-DIZERENS, lycée Albert Camus, Nîmes
Caroline BORRAS, collège Croix d'Argent, Montpellier
Hélène ROCHAS, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
Pascal ROUMANILLE, lycée Clémenceau, Montpellier
Rolande CABROL, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
Nathalie VEZON, collège Gérard Philipe, Bagnols
Elisabeth FABRE, lycée Jean Durand, Castelnaudary
Claudine CHAHSICHE, collège Croix d'Argent, Montpellier
Michèle PERRINO-BOULAFI, lycée Clémenceau, Montpellier
Sophie LAMAGNERE, collège les Fontanilles, Castelnaudary
Fabienne MARECHAL-GOISIN, lycée Albert Camus, Nîmes
Jean-Claude MARCOU, collège René Cassin, Agde
Madeleine SOTO, lycée Georges Brassens, Bagnols
Catherine ANDRIE, retraitée
Michèle MAYEN, retraitée
Anne FUZEAU, collège Gérard Philipe, Bagnols

S2 AUDE

Claudine GLEYZES, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
Hélène MAILLOT, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
Isabelle GAUZENTE, lycée Jean Durand, Castelnaudary
Marie-Claude CAPDEVILLE, collège Saint-Exupéry, Bram
Pierre CROS, lycée Docteur Lacroix, Narbonne
Elisabeth FABRE, lycée Jean Durand, Castelnaudary
Sophie LAMAGNERE, collège les Fontanilles, Castelnaudary

S2 GARD

Thierry LOUIS, lycée Albert Camus, Nîmes
Fanny FROMENTAL, lycée Philippe Lamour, Nîmes
Renaud OLIVIERI, lycée Georges Brassens, Bagnols
Rémi ALMASOR, collège Gérard Philipe, Bagnols
Anne SCHÖENHALS, collège Gaston Doumergue, Sommières
Karine HUMBERT, collège Le Redounet, Uzès
Elian BELLANTE, collège Gérard Philipe, Bagnols
Catherine LOISON-DIZERENS, lycée Albert Camus, Nîmes
Nathalie VEZON, collège Gérard Philipe, Bagnols
Fabienne MARECHAL-GOISIN, lycée Albert Camus, Nîmes
Madeleine SOTO, lycée Georges Brassens, Bagnols
Anne FUZEAU, collège Gérard Philipe, Bagnols
Michèle MAYEN, retraitée

S2 HÉRAULT

Audrey MARC, collège Croix d'Argent, Montpellier
Christophe BENOIT, lycée Henri IV, Béziers
Isabelle BALLEJOS, collège Via Domitia, Poussan
Caroline BORRAS, collège Croix d'Argent, Montpellier
Cheikh LATRACHE, CIO Celleneuve, Montpellier
Dominique GUILLOU, lycée Clémenceau, Montpellier
Christine DELPOUS, collège René Cassin, Agde
Cyril DARNIGE, collège La Dullague, Béziers
Laurent BERNARD, collège Paul Bert, Capestang
Pascal ROUMANILLE, lycée Clémenceau, Montpellier
Claudine CHAHSICHE, collège Croix d'Argent, Montpellier
Michèle PERRINO-BOULAFI, lycée Clémenceau, Montpellier
Jean-Claude MARCOU, collège René Cassin, Agde
Catherine ANDRIE, retraitée

ÉMANCIPATION

POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE, POUR UN SYNDICAT INDÉPENDANT DE TOUS LES POUVOIRS !

Face au gouvernement, il y a un indéniable potentiel de mobilisation comme l'a montré le recul de Darcos sur la réforme des lycées. Mais la direction du SNES se contente de réagir au coup par coup, de fédérer les résistances : ainsi, ses louvoisements concernant justement cette réforme... **pour gagner, encore faut-il faire le choix d'un syndicalisme de lutte ; c'est ce choix qu'Émancipation propose aux syndiqué-e-s !**

Dans le SNES existent plusieurs "tendances", chacune représente une vision du syndicalisme. Voici nos spécificités :

1) partir des initiatives à la base, décidées collectivement dans les **assemblées générales**. Sans pour autant négliger le rôle des syndicats : nous participons activement à la vie du SNES.

2) pour d'autres pratiques syndicales :

- d'abord **l'indépendance syndicale** par rapport aux gouvernements, institutions et partis politiques... nous sommes une **tendance indépendante**

de tout parti politique.

- le syndicalisme doit utiliser toutes les formes d'action : actions de refus ou de boycott; pratiques de désobéissance civile, occupations d'établissements, blocage du système (grève à la rentrée par exemple)... peuvent être efficaces, selon le contexte. **Mais la grève reste fondamentale, notamment la grève reconductible**, même si parfois les grèves de 24 heures peuvent aussi être utiles. L'important, c'est l'efficacité des méthodes d'action à un moment donné.

- **refus du syndicalisme d'appareil** : décharges syndicales complètes, dirigeants inamovibles et cooptés, etc...

3) pour un syndicalisme revendicatif : il faut **exiger**

clairement le retrait des réformes Darcos (notamment celle des lycées), et le maintien des statuts des personnels. Nous sommes **pour la titularisation immédiate** et sans condition de concours ou de nationalité de tous les précaires, **l'arrêt du recrutement de hors statuts, la création de tous les postes statutaires** nécessaires au service public.

En même temps, il s'agit d'agir pour **une école vraiment démocratique...**

une école donnant à tous les jeunes, dans un même lieu de scolarisation, accès à une culture large, critique, à un rythme adapté, avec maintien du cadre national (horaires, contenus, diplômes...). Les conditions doivent en être réunies : baisse des effectifs (25 élèves maximum), dédoublements, suivi et aide aux élèves, etc.

Agir pour un système éducatif public égalitaire implique la **défense intransigeante de la laïcité**, afin d'assurer l'égalité du droit à l'éducation. Ce qui passe notamment par la défense de la loi de 1905 créant la laïcité institutionnelle en France, la fin des subventions publiques à l'enseignement privé et aux religions, la lutte contre tous les intégrismes et le créationnisme.

4) pour la solidarité collective : soutien aux cas de répression syndicale ou autre, défense des enfants de sans papiers (participation à RESF) et lutte pour les droits des femmes.

**Vous voulez un autre syndicalisme ?
Votez "Émancipation" !**

LISTE EMANCIPATION S2 AUDE

Serge PACULL	Lycée J. Durand	Castelnaudary
Rosine CHARLUT	Retraitée	Limoux
Corinne TERES	Lycée J. Ruffié	Limoux
Jean-Luc BERNEDE	Lycée J. Ruffié	Limoux
Hélène JOUANNY	Lycée P. Sabatier	Carcassonne
Christian PINET	Lycée J. Ruffié	Limoux
Pierre BERGES	Retraité	Carcassonne

CAPA AVANCEMENT DES CERTIFIÉS : DES INÉGALITÉS DE TRAITEMENT INADMISSIBLES

Initialement prévue le 17 décembre, elle a été reportée au 19 suite au refus de siéger de l'ensemble des élus du personnel (à l'exception de FO) pour dénoncer les dispositions prises par l'administration pour le mouvement intra académique (voir article à ce sujet).

Accès à l'échelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon
5 ^e	77.00	2 ans	01a04m20j			
6 ^e	79.50	5 ans	02a02m03j	76.00	6 ans 6 mois	02a03m00j
7 ^e	82.00	8 ans	02a00m00j	79.20	10 ans	02a06m00j
8 ^e	84.00	11 ans	02a00m00j	80.70	4 ans	02a02m00j
9 ^e	85.20	15 ans	02a00m00j	82.50	12 ans	03a01m14j
10 ^e	88.00	18 ans	02a11m23j	84.00	15 ans	03a10m08j
11 ^e	90.00	20 ans	02a06m00j	86.00	16 ans	04a04m07j

A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le grade, puis < dans l'échelon.

Deux nouvelles mesures concernant l'avancement étaient annoncées par le rectorat pour cette année.

Nous avons soulevé le problème des collègues en congé parental qui ne figuraient pas dans le tableau d'avancement. Cette année, ils y figurent enfin !

Et depuis plusieurs années, nous dénonçons les conséquences des retards d'inspection qui lèsent de nombreux collègues dans leur avancement.

Le rectorat semblait avoir pris la mesure de cette situation, puisqu'il avait annoncé que la note pédagogique des collègues ayant un retard d'inspection de plus de 5 ans serait réévaluée.

Absence de volonté réelle de réparer cette injustice ? Dysfonctionnements ? Toujours est-il que l'administration n'a pas pris la mesure d'ensemble qui s'imposait. Et si dans certaines disciplines (lettres modernes, espagnol, ...) les collègues ont bénéficié de cette mesure (+1 point en date du 30/08/08, note devenant définitive), ce ne fut pas le cas dans d'autres disciplines (mathématiques, H/G, anglais, ...), ni pour les collègues en début

de carrière et n'ayant jamais été inspectés.

Nous avons dénoncé cette inégalité de traitement entre collègues dans des situations similaires, qui crée de nouvelles injustices et pénalise doublement les collègues de certaines disciplines - retard d'inspection et absence de réévaluation de leur note - et exigé que le rectorat

prenne une mesure globale pour tous les collègues.

Nous avons établi la liste des collègues concernés et demandé au rectorat d'étudier à nouveau leur dossier. Nous continuerons à intervenir pour les défendre.

F. DENJEAN DAGA

ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

L'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude se fait en deux temps : propositions des recteurs en CAPA puis nomination ministérielle en CAPN.

Le nombre annuel de possibilités de nomination est déterminé par le nombre de places au concours dans la discipline de recrutement : une nomination par liste d'aptitude pour 7 titularisations. La réduction importante du nombre de postes au concours rend donc le nombre de nominations dérisoire (304 en tout l'an dernier) au regard du vivier des candidats.

Les candidatures se font via I Prof du 8 au 28 janvier, en saisissant la lettre de motivation et le CV

« statutaire » (modèle sur le site du Snes), seules pièces qui permettent de défendre les dossiers des collègues qui postulent, puisque le ministère refuse toujours l'instauration d'un barème clair et transparent.

Pour que les élus du personnel puissent travailler dans la CAPA qui se tiendra au mois de mars et dans la CAPN au mois de Mai, pensez à joindre à la fiche syndicale de suivi, la lettre et le CV. Nous pourrions ainsi continuer cette année à interroger l'administration sur les collègues choisis et à présenter d'autres candidats concurrentiels qui ne figureraient pas sur la liste.

Conditions requises : être en activité, âgé d'au moins 40 ans au 1/10/2009, avec 10 ans de services effectifs d'enseignements dont 5 dans le corps actuel (certifié, PLP2).

NOTATION ADMINISTRATIVE 2008-2009

La note est arrêtée par le recteur (par le ministre pour les agrégés) sur proposition du chef d'établissement, **ou s'il y a contestation de la note, après avis de la commission paritaire (CAPA) courant mars.** La note doit respecter la grille de notation liée au corps et à l'échelon détenu. Toute note hors grille doit faire l'objet d'un rapport circonstancié pour être arrêtée par le recteur, dans le cas contraire elle est ramenée dans la grille.

Il est clairement précisé dans la circulaire que les collègues en congé maladie ou de maternité ne doivent pas être désavantagés. Ceux en CLD ou CLM ou congé parental de moins d'un an doivent être notés. Les collègues en complément de service, les TZR et les MA sont notés par le chef de l'établissement de rattachement après que celui-ci ait obliga-

toirement pris l'avis des chefs d'établissement ou exercent les collègues.

Il ne doit pas être fait mention des congés maladie, de maternité, d'activités syndicales ou politiques, de temps partiel ni de l'acte pédagogique. Toute baisse de note doit faire l'objet d'un rapport préalablement porté à la connaissance de l'intéressé. Si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition de note de votre chef d'établissement (notice provisoire), demandez-lui un entretien. Si le chef d'établissement maintient sa note, vous pouvez la contester sur la notice définitive en y joignant un courrier argumenté. **Les contestations sont à effectuer avant le 4 février.** N'oubliez pas de nous en faire parvenir un double pour que nous vous défendions en CAPA.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL INTER

Affichage du projet de barèmes sur I-Prof, possibilité de contestation : **19 au 27 janvier 2009**

Groupe de Travail vérification des barèmes : COP et CPE **27 janvier**

Certifiés/Agrégés **28 janvier**

N'oubliez pas de nous envoyer votre fiche syndicale et votre éventuelle contestation de barèmes : nous interviendrons lors des GT pour faire rectifier les erreurs.

TEMPS PARTIEL

Les demandes étaient à effectuer de préférence avant le 8 janvier. Or, le décret fixe la clôture définitive au 31 mars. Il est encore temps ...

VOTE DU 20 JANVIER AU 6 FÉVRIER

ELECTIONS INTERNES : CA, BUREAUX, RETRAITES

Règlement électoral

Conformément au règlement intérieur du S3 de Montpellier et aux règlements intérieurs des quatre S2 de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des P.O. (la Lozère continuera à voter selon son habitude), les élections pour renouveler la CA académique (33 membres), les bureaux départementaux et le secrétariat des retraités auront lieu **du 20 janvier (ouverture du scrutin) au 6 février 2009 (inclus)**.

Les secrétaires départementaux (ou leur représentant) ainsi que les représentants académiques des retraités sont membres de droit de la CA avec voix délibérative.

Sont électeurs : les syndiqués à jour de leur cotisation au moment de leur vote.

Le vote est recueilli par consultation individuelle des syndiqués, dans le cadre du S1. La liste des électeurs du S1 est établie sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1.

Le vote est émis, sous double enveloppe cachetée, à l'aide du bulletin de vote ci-dessous, avec émargement obligatoire :

- 1- de l'enveloppe extérieure
- 2- de la liste des électeurs.

Les bulletins reproduits par les S1 (ou manuscrits) sont valables à condition de comporter au moins l'intitulé exact et complet des listes choisies (S3 et S2), tel qu'il figure sur le bulletin.

Chaque S1 reçoit une liste d'émargement et 2 procès verbaux de dépouillement en double exemplaire. **Le dépouillement a lieu, dans chaque établissement, sous la responsabilité de la section, dès la clôture du vote.**

PROCES-VERBAL de dépouillement et LISTE D'EMARGEMENT sont **IMPERATIVEMENT EXPEDIES PAR LA POSTE** au S3 dès le dépouillement.

ATTENTION !

LE PV DE DEPOUILLEMENT DOIT ETRE ACCOMPAGNE DE LA LISTE D'EMARGEMENT SOUS PEINE D'ANNULATION DES VOTES DE L'ETABLISSEMENT.

Cas particuliers

- Les syndiqués (TZR rattachés, etc...) exerçant, au moment du vote dans un S1 différent de celui où ils ont payé leur cotisation votent **DANS LE S1 OÙ ILS EXERCENT** après inscription sur la liste électorale par le secrétaire du S1 qui procède aux contrôles nécessaires auprès du S1 d'origine, ou auprès du S3.

- Retraités et isolés : VOTE PAR CORRESPONDANCE.

Bulletin à découper, à mettre dans une enveloppe sans mention et cachetée, cette dernière étant insérée dans une autre enveloppe comportant au verso le nom de l'expéditeur et sa signature, et au recto en haut à gauche, la mention : Election CA retraité (ou isolé). **A poster au plus tard le 6 février à l'adresse du SNES,**

585 rue de l'Aiguelongue, Enclos des lys B 34090 MONTPELLIER.

Tous les isolés, pour l'élection du bureau du S2, choisissent une liste dans la colonne du département de leur résidence.

Seuls les retraités votent dans le cadre 3.

Les élections académiques (vote 1) et départementales (vote 2) ont lieu en même temps que les votes sur le rapport d'activité national et le rapport financier national (vote 4). Utilisez le bulletin de vote ci-dessous (à reproduire) qui contient la totalité des votes.

BULLETIN DE VOTE

PREMIER VOTE C.A. ACADEMIQUE - S3			
ENTOUREZ LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	PRSI
	B. DUFFOURG F. DENJEAN-DAGA B. GELY	C. GOSSEZ F. SCHROEDER D. BLANCH	C. BENOIT C. GLEYZES T. LOUIS

DEUXIEME VOTE BUREAUX DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES ENTOUREZ LA CASE CHOISIE DANS VOTRE DÉPARTEMENT				
	AUDE	GARD	HERAULT	PYR. ORIENT.
UNITE ET ACTION	M. CAZES G. SARTORE	B. HUMEAU M. LEGAL	E.CASSOU-BARBIER A. ROUSSEL	M. MOLINER A.M. DELCAMP
ÉCOLE EMANCIPEE	D. BLANCH F. SCHROEDER		C. GOSSEZ B. CANAL	G. ALEXANDRE W. VEY
PRSI	C. GLEYZES H. MAILLOT	T. LOUIS F. FROMENTAL	A. MARC C. BENOIT	
EMANCIPATION	S. PACULL R. CHARLUT			

TROISIÈME VOTE CONCERNE EXCLUSIVEMENT LES RETRAITÉS			
ENTOUREZ LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	PRSI
	M. AIGON J.Y. BARBIER	C. MOLLEX A. RABADAN	C. ANDRIE M. MAYEN

QUATRIEME VOTE

COCHEZ LA CASE CHOISIE

RAPPORT D'ACTIVITE NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION